

**COMMUNE DE LA CHAPELLE NEUVE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le lundi 16 février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire et sous la présidence de Mme LE GARS Hélène, Maire. La séance a été publique.

**Etaient présents :** M.M. les Conseillers Municipaux : Mme BELIN Solenn, Mme BERNARDON-VIOLETTE Géraldine, M. CHAUVEL Bernard, M. GOBE Florent, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. HURPEAU Stéphane, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé et Mme MATEL Véronique.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – **MATEL Véronique**

**Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :**

M. MENEZ Lionel à M. LE MEITOUR Hervé  
M. GOUËDIC Yann à Mme LE GARS Hélène

**Absent(s) Excusé (s) :**

Mme KAKOL Hélène  
Mme BORKOWSKI Marianne  
M. LAMOUR Sébastien  
M. TEXIER André

Date de la convocation : 11/02/2026.

Date d'affichage : 11/02/2026.

\*\*\*\*\*

**Conflit d'intérêt :**

Avant d'entamer nos délibérations, il est rappelé l'importance de prévenir tout conflit d'intérêt. Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment :

- *L'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :* qui interdit à tout membre du conseil de prendre part à une délibération lorsqu'il a un intérêt personnel à l'affaire traitée.
- *L'article 432-12 du Code pénal :* qui réprime la prise illégale d'intérêts par un élu dans une affaire dont il a la charge.
- *La loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique :* qui renforce les obligations de déclaration et de prévention des conflits d'intérêt.

Tout élu concerné par une affaire dans laquelle il a un intérêt personnel, direct ou indirect, est donc tenu de le signaler et de s'abstenir de participer aux discussions et au vote **en sortant de la salle**. Cette vigilance garantit la transparence et l'intégrité des décisions prises.

**Il est demandé aux membres du Conseil si certains d'entre eux sont susceptibles d'être en conflit d'intérêt selon les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance.**

**DELIBERATION N°160226-01 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025**

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

**APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025.**

Pour : 9 Contre : Abstention : 2

Abstention : M. LE MEITOUR Hervé – M. MENEZ Lionel

**DELIBERATION N°160226-02 : REVISION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE BAUD COMMUNAUTÉ**

Lors du conseil municipal du 23 septembre 2025, l'assemblée délibérante a validé la demande de fonds de concours auprès de Baud Communauté qui concernait l'achat du terrain et de la maison des Consorts SAMSON – Rue du Porhoët.

Or, Baud Communauté nous précise que la commune ne pourra pas percevoir le fonds de concours pour un montant de 100 000 €. En effet, depuis la loi du 13 août 2004, outre la délibération concordante de la commune et de l'EPCI, le bénéficiaire d'un fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours perçu.

Mme Le Maire souhaite revoir la demande de subvention qui n'est plus valable car les actes des terrains ont été signés. C'est pourquoi il est proposé d'inclure dans la nouvelle demande de subvention l'achat de la boulangerie ainsi que l'ameublement et le matériel.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

**DECIDE de ne pas prendre part au vote et DEMANDE un conseil municipal extraordinaire le lundi 23 février 2026 à 18h00 afin de délibérer sur l'achat de la boulangerie et la demande de fonds de concours auprès de Baud Communauté**

G. BERNARDON-VIOLETTE : Pour expliquer la genèse de l'histoire du fonds de concours et de sa demande, en date du 23 septembre, le conseil municipal a validé la demande de fonds de concours pour l'achat du terrain SAMSON dont le montant TTC était de 160 000 €. La demande de dossier complète est arrivée à Baud Communauté le 19 décembre. Le 12 janvier, nous avons eu une réponse de Mme GREMY qui nous disait qu'en fait la validation ne pouvait pas se faire car les terrains ont été achetés. Et en plus nous avons une problématique sur la loi du 13 août 2004 par lequel un dossier de fonds de concours devait être financé à hauteur de 50% par la commune. On ne peut pas du coup demander ce fonds de concours pour cet usage car on ne peut pas faire de réserve foncière. J'ai eu la confirmation de la préfecture sur la conformité et la légalité. En revanche, on a la possibilité de faire plusieurs demandes sur un fonds de concours. J'avais pensé du coup à la réfection du parking du terrain de Parc Néhué mais la demande de subvention ne peut pas se faire sur de la voirie. La question est que faisons-nous de ces 100 000 €. On a un projet qui est possible et qui fait débat au niveau de la commune, c'est l'achat de la boulangerie.

H. LE MEITOUR : Est-ce que dans un premier temps, on pourrait avoir le règlement de ce fonds de concours. Ce qui nous permettrait de lire et savoir en amont ce qu'on a le droit ou pas comme investissement. Et il n'y a pas que ce projet-là, on peut peut-être financer le bâtiment de services techniques, on peut faire la boulangerie, enfin il y a du matériel, il y a beaucoup de choses à faire.

BERNARDON-VIOLETTE Géraldine : Pour le bâtiment du service technique, il me semble qu'on va récupérer le garage au mois de juin. Du coup, la question du service technique est déjà bien avancée. Concernant le règlement, il est à la disposition de tous sur le site de Baud Communauté. Effectivement, les terrains SAMSON et CABELGUEN auraient pu rentrer dans la demande de fonds de concours. Or, un projet d'aménagement nous aurait demandé beaucoup plus que 18 mois de mandat. Il nous aurait fallu au moins 3 ans pour effectuer l'ensemble des études et des devis pour valider l'ensemble du dossier. Donc, en fait, la commune doit envisager une enveloppe de 200 000 € pour pouvoir bénéficier des 100 000 € de fonds de concours, c'est-à-dire qu'il y a 50% qui doit être à notre charge. IL nous reste un seul créneau car le prochain conseil communautaire est prévu le 5 mars. C'est notre seule chance de percevoir les 100 000 € de Baud Communauté. Un seul projet reste donc possible et envisageable qui nous coûte 200 000 € et j'en ai pas d'autres sous la main que ce soit la villa family, la maison SAMSON, le terrain CABELGUEN, les aménagements au terrain de foot ou l'aménagement d'un espace santé, tout cela ne rentre pas dans l'enveloppe. Le seul projet qui peut être présenté lors du prochain conseil communautaire est l'achat de la boulangerie.

L. GUILLEMETTE : Ce sujet aurait pu être traité depuis longtemps mais la priorité est l'achat de la boulangerie.

G. BERNARDON-VIOLETTE : On ne peut pas regretter le temps du débat qui était un temps nécessaire. Chacun a donné son avis. C'est un enjeu pour lequel je ne suis pas d'accord sur un certain nombre de choses mais ceci étant il est hors de question et c'est de ma responsabilité aussi de laisser s'envoler une enveloppe de 100 000 € pour LA CHAPELLE NEUVE.

H. LE MEITOUR : J'avais entendu en début de mandat que le fonds de concours pouvait être alloué pour toute l'année 2026 s'il était inscrit au budget 2026 et je ne sais pas si c'est le cas. Si ce n'est pas le cas et que notre dernière possibilité pour allouer ce fonds de concours, cela me va en dernière décision de faire cet investissement sur la boulangerie mais je déplore le fait que le débat ne soit pas revenu avant pour qu'on puisse prendre une décision en pleine réflexion et pas de façon hâtive. De toute façon, cette décision ne peut pas être prise aujourd'hui mais c'est un peu trop hâtif pour moi.

H. LE GARS : La décision est trop hâtive, pourquoi ? Parce qu'on arrive en fin de mandat et qu'il faut demander le fonds de concours. Géraldine a travaillé dessus et espérait pouvoir le faire pour autre chose. Malheureusement, ce n'est pas possible. La boulangerie est notre dernier recours.

G. BERNARDON-VIOLETTE : Moi aussi j'espérais une possibilité de demander son concours jusqu'en 2026. Or, je ne suis pas énarque et non cela va bien de mandature à mandature c'est-à-dire le temps d'un mandat.

L. GUILLEMETTE : Il faut savoir qu'une autre demande de fonds de concours sera possible sur le prochain mandat. Ce qui nous permettra pendant un mandat de 6 ans d'étudier d'autres demandes.

H. LE GARS : Il faut savoir qu'il y aura deux enveloppes. Cela sera fait différemment, elles n'auront pas les mêmes montants donc ce sera quelque chose de très intéressant qui sera prévu au niveau de la communauté de communes.

G. BERNARDON-VIOLETTE : Je demande donc au conseil de prendre conscience de ce qui se passe. On a le risque de perdre cette enveloppe de 100 000 €. Il y a l'achat de la boulangerie et de son matériel qui nous donne l'enveloppe possible pour utiliser ce fonds de concours. Ainsi, nous pouvons passer à autre chose et avancer sur le dossier de la boulangerie. Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint a raison ainsi que Mme Le Maire de pouvoir exprimer le fait qu'un autre fonds de concours pourra venir par la suite. Je demande donc à Mme Le Maire de convoquer une session extraordinaire du conseil municipal afin que soient inscrits à l'ordre du jour la demande de fonds de concours à Baud communauté et l'achat de la boulangerie.

H. LE GARS : Je propose donc au conseil municipal de se réunir lundi 23 février à 18 heures avant la réunion de la commission finances qui a lieu à 18h30.

G. BERNARDON-VIOLETTE : Je vous remercie et remercie l'opposition de valider ce projet. Ca a été un débat extrêmement houleux au sein de cette assemblée donc c'est une décision responsable et j'en remercie l'opposition. Je voulais simplement ajouter que je regrette que ce mandat n'ait duré que 18 mois parce qu'on aurait pu faire des choses bien plus en profondeur mais les bases sont déjà là pour de la densification urbaine sur le bourg que ce soit le terrain SAMSON, le terrain CABELGUEN. Si tout le monde est d'accord on reprend la boulangerie ainsi que le matériel. Je pense que cela est une bonne chose pour LA CHAPELLE NEUVE et on peut s'en féliciter malgré les délais très courts de mandat.

H. LE GARS : Cela a été un débat houleux mais au bout du compte, tout le monde souhaite qu'une seule chose la réouverture de la boulangerie pour le bien des habitants. On a réussi au moins à se mettre d'accord sur ce sujet et à être d'accord pour les habitants.

## DELIBERATION N° 16022026-03 : PERMANENCES DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Mme Le Maire propose au conseil municipal de valider après concertation le tableau des permanences des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE le tableau des permanences pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.**

## DELIBERATION N°151225-04 : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### - Chauffage Eglise

La chaudière de l'Eglise est tombée en panne. La commune fait appel pour une réparation avec un chaudronnier soudeur pour réparer le trou à l'intérieur de la cuve. Ces travaux permettront de finir les mois d'hiver mais il faudra prévoir au budget le remplacement du mode de chauffage.

### - Inondations

Sur la commune, une maison est impactée par les inondations c'est le Moulin de Kerjosse. Une route a également été fermée à la circulation car elle était inondée au lieu-dit « Saint Quidy ». Plusieurs coulées de boues ont eu lieu sur la commune. Les propriétaires ont été prévenus afin d'effectuer les travaux au plus vite. La Cité du Toul Rest a également été inondée un samedi matin.

### - Astreintes des agents

Au vu des soucis dus aux inondations, il serait souhaitable que la commune mette en place des astreintes pour le service technique. A voir si elles seront instaurées pour toute l'année ou sur une période bien précise. C'est un sujet qui devra être étudié avec les agents.

Le maire et les adjoints sont également d'astreinte, ce qui permettra à l'agent d'être accompagné lors de ses interventions.

### - Camion Pizza

M. Grégory MORIN souhaite installer sur la commune un camion pizza « Croqpizz56 » le mardi soir de 17h à 21h sur la Place du Tilleul. Je souhaiterais recueillir vos avis et vos informations sur la tarification qui pourrait lui être appliquée.

H. LE GARS : on pourrait dans un premier temps lui laisser trois mois de gratuité et ensuite voir avec lui comment les commandes se passent pour éventuellement faire une nouvelle proposition.

S. HURPEAU : Je trouve que la gratuité est intéressante car cela ne coûte rien à la commune et permet un service à la population.

H. LE MEITOUR : Je n'y vois pas d'inconvénients si cela peut apporter un service mais je suis pour la gratuité à notre échelle sur la commune, que ce soit trois mois ou plus, s'il est autonome sur l'électricité.

### - Devis Hélios

La société Hélios est passé faire un devis pour la sécurisation de certaines routes sur la commune. Une première sécurisation au lieu-dit « Bas Grenit » et la deuxième au lieu-dit « Kergoasmat ».

S. HURPEAU : Le but c'est de voir les différentes possibilités pour sécuriser les deux virages qui sont dangereux. La société a proposé deux solutions soit on installe des balises soit une glissière de sécurité. Le tarif n'est pas du tout le même, pour les balises on aurait un devis d'un montant de 2 033 € (pour les deux lieux-dits) et pour la glissière de sécurité le tarif s'élève à 12 864 € pour une longueur de 100 mètres.

H. LE MEITOUR : la glissière sur 100 mètres me paraît élever du fait que le virage soit dans l'autre sens à la fin

### - Recrutement Nadège

Suite au départ en retraite de Mme KERVIO Marie-Lise, nous avons procédé au recrutement d'un nouvel agent. Il s'agit de Mme COLLIER Nadège domiciliée sur la commune. Elle a pris ses fonctions le 29 janvier 2026.

### Congélateur

Nous mettons à disposition de la société de chasse un congélateur qui est situé Rue de Kerjosse. Ce congélateur est tombé en panne alors qu'il n'avait que 3 ans. Nous avons fait un devis pour les réparations qui s'élève à environ 500 € et un devis pour l'achat d'un nouveau congélateur au prix de 629,48 €.

Une convention a été signée entre Baud Communauté, Pontivy Communauté et le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille). C'est un van « Nina et Simone » qui fera des permanences dans les communes à partir du mois de mars. Une communication sera faite afin d'informer les lieux de passage et les horaires.

### **Mme BERNARDON GUGUIN Géraldine, adjointe aux finances et à l'économie**

#### Les assurances

J'ai encore un petit reliquat sur le minibus. Maintenant, on attend le courrier de la GMF pour inclure celui-ci dans le tarif flotte qui est beaucoup plus avantageux auprès d'AXA. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

#### Sécurité routière

J'ai reçu un administré qui souhaite que la commune pose un miroir car il appréhende le passage des tracteurs de la méthanisation devant son domicile. Il faut compter environ 700 € pour l'achat d'un miroir. Il y aura peut-être un aménagement de sécurisation de la Rue du Stade avec l'aménagement de la maison et terrain SAMSON. Je vais donc lui faire une réponse circonstanciée sur ces éléments. J'ai également contacté les porteurs du projet de la méthanisation concernant le nombre de tracteurs qui allaient passer en plus par jour sur cette zone. Il y aura environ 5,4 tracteurs par jour ouvré. Mais il y en a déjà 2 qui passent donc ça fait 3,4.

H. LE GARS : C'est par jour mais sur toute la commune pas uniquement sur cette route.

G. BERNARDON-VIOLETTE : Il y a des administrés qui s'inquiètent mais la pose d'un miroir pour une maison d'habitation, c'est 700 €. Après je sais qu'il y a d'autres demandes sur d'autres endroits où la pose concernerait plusieurs habitations. Il faudra prioriser là où il y a danger.

H. LE GARS : En parlant de sécurité routière, Géraldine avait fait la demande d'une formation pour que des agents ou élus fassent une formation par rapport à une piste cyclable. Cette formation a été faite avec Nicolas KAKOL, agent technique et moi-même. Donc, maintenant nous avons le droit à une piste cyclable par la sécurité routière, totalement gratuite soit en extérieur soit en intérieur. Une clé USB nous a été donnée relatant toutes les informations sur l'utilisation, les petits quiz...

G. BERNARDON-VIOLETTE : C'est une bonne nouvelle comme ça les enfants de la commune pourront apprécier d'avoir des apprentissages sur le savoir rouler.

### **M. Stéphane HURPEAU, adjoint aux travaux et bâtiments**

#### Eglise

Le dossier est toujours en cours. Nous attendons les devis du maçon et une autre entreprise passe demain faire un devis supplémentaire sur les cloches.

#### Petits travaux

- Demande de devis pour la sous-face des vestiaires de foot ainsi que la peinture
- Changement de deux portes au rez-de-chaussée à la Résidence de la Cour

Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à environ 10 000 €

Les agents techniques ont rebouché les trous sur les routes suite au gel et à la pluie.

Un devis a également été demandé auprès de la société HELIOS pour l'achat de panneaux. C'est-à-dire deux panneaux pour routes glissantes au lieu-dit Kergoasmat, quatre panneaux dont attention danger et un panneau déviation. Les panneaux « risque de verglas » seront en fixe et deux panneaux en « route glissante » en mobile.

H. LE MEITOUR : je trouve que deux panneaux c'est peu car il y a trois entrées sur Kergoasmat donc trois panneaux me paraissent intéressants et il y aurait un autre endroit ce serait le Pont de La Gare qui a été verglacé en début d'année. Celui-ci reste dangereux après le virage car il y a eu plusieurs accidents.

S. HURPEAU : oui cela est possible. Un panneau coûte environ 130 €. On pourra donc en mettre un en fixe. Et peut-être rebaliser également la Rue du Stade car avant il y avait des panneaux de réduction de vitesse.

H. LE GARS : Ce qui peut être fait c'est de mettre un panneau 30 en dessous du panneau LA CHAPELLE NEUVE et cela veut dire que tout est à 30.

S. HURPEAU : on peut également faire un marquage au sol comme on a fait dans le virage. On pourra également mettre le radar pédagogique à cet endroit car les personnes ne roulent pas à 30.

H. LE GARS : De toute façon le radar pédagogique sera mis à différents endroits afin de voir la sécurité qui pourrait être apportée à certains endroits de la commune.

### **Mme MATEL Véronique, adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et sociales**

- Préparation du repas des aînés qui se déroulera le dimanche 26 avril 2026 à la salle polyvalente. J'ai contacté 7 traiteurs mais deux entre eux sont déjà pris pour d'autres occasions et un traiteur qui ne m'a pas répondu. La commission a choisi Saveur et Bonheur. Cependant, en reprenant contact avec l'entreprise, elle m'a précisé que le devis était établi pour 85 personnes. Si le nombre de personnes était inférieur à 85, l'entreprise laissait les plats et la commune devait gérer le service. Du coup, ce traiteur a été mis de côté et le deuxième traiteur choisi par la commission est Bien Manger de Pontivy avec qui nous avons travaillé l'année dernière. Le repas est au prix de 35,90 €.

La liste des personnes à rencontrer est en cours de préparation et lorsque les personnes sont absentes et après plusieurs passages, un courrier sous enveloppe sera déposé dans leurs boîtes aux lettres.

- Remerciements de la directrice de l'école publique :
  - à Baud Communauté pour le travail fait avec l'école de musique
  - à Roseline qui reçoit toutes les classes à la médiathèque ou à l'école en fonction du temps.
  - Aux agents pour leur réactivité.
- L'école apprécie que tous les enfants scolarisés puissent se rendre à la piscine.
- Après les vacances scolaires, l'effectif de l'école passera à 40 élèves.
- Vie scolaire
  - Un travail a été fait sur le harcèlement scolaire. Un test d'auto évaluation a été fait auprès des enfants et dans l'ensemble il n'y a pas de soucis dans l'enceinte de l'école. Cependant, plusieurs comportements dans la classe des grands commencent à l'inquiéter. Du coup, elle a fait appel à la conseillère pédagogique pour travailler sur ces sujets-là.
  - Reprise des cours de tennis (10 séances)
  - Le savoir-rouler qui devrait avoir lieu avec M. TREHIN
  - Sophie souhaiterait également faire le permis piéton
  - Projet d'évènements sportifs entre les deux écoles avec M. Andrew SMITH est en cours mais reste compliqué par rapport à l'éducation nationale.
  - Le prix des Incorruptibles reprend cette année avec Roseline
  - La fête du court métrage
  - La grande lessive
  - Le jardin reprend après les vacances de février
  - La sortie scolaire sera une journée de pêche à pied en bord de mer

- Un retour a été fait sur le temps périscolaire suite au mauvais temps. Elle a demandé aux parents d'élèves de fournir un change mais tout le monde n'en a pas. Et lorsqu'il faut mettre les ponchos, certains enfants refusent de les porter. Elle a donc fait un rappel dans les cahiers pour que les enfants aient des chaussures et vêtements adaptés.  
Elle a également soulevé le point sur le minibus. On totalise à peu près une trentaine d'enfants qui se rendent au restaurant scolaire. On peut mettre seulement 8 enfants par voyage. Ce qui ferait quatre allers/retours et ce qui diminuerait le temps de présence à la cantine. Cela paraît compliqué de le mettre en place. La directrice ainsi que les parents présents ont bien compris la situation.
- Les différents soucis rencontrés comme le téléphone, internet, la fuite dans la classe de maternelle, la porte des CE/CM, la sonnette, le fil à linge, tout cela a été réglé.

#### **M. Ludovic GUILLEMETTE, adjoint au cadre de vie et sports**

- Le carnaval aura lieu le samedi 7 mars à 14h15 à la salle multifonction et le thème de cette année est La Bretagne  
Nous recherchons également des bénévoles entre les parents et les conseillers municipaux pour aider à la sécurité lors du défilé.
- Le concours de maisons fleuries va être reconduit et les inscriptions sont déjà lancées pour cette année. Il est prévu trois passages (fin avril, fin juin et début septembre). J'aimerais faire un changement au niveau du jury. C'est qu'au lieu d'avoir uniquement des membres du conseil municipal, je souhaiterais que la composition du jury soit un conseiller municipal et trois personnes extérieures.
- L'argent de poche sera reconduit cette année. Les périodes ne sont pas encore fixées car nous attendons les dates des congés des agents.
- Le P'tit Nevez est en cours de préparation et sortira mi-avril afin de pouvoir intégrer le nouveau conseil municipal et toutes les commissions.
- Festival de l'Echappée aura lieu cette année à GUENIN les 29 et 30 mai.
- Le PDA (Périmètre Délimité des Abords) a été validé en conseil communautaire.
- L'office du tourisme a fait le bilan de l'année 2025 et les animations ont recueilli 361 participants pour 19 animations réalisées et pour un budget qui s'élevait à 5 000 €. Pour l'année 2026, ils repartent sur le même nombre de manifestations mais avec un budget de 5 500 €.

La séance s'est terminée à 20h30.